



# Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BELLION, Maire.

**Présents** : M. Philippe BELLION ; Joël BEAUGEARD ; Jacques BOURDIN ; Claire COURRAUD ; Sophie DE LIL ; Michel FOSSIER ; Christophe GATTEPAILLE ; Sylvie GEFFRAY ; David GLOTIN ; Romane GRIERE ; Jean-Claude HERMANT ; Karine HERVY ; Marie JOSSO ; Hugues LEGENTILHOMME ; Gilbert UM.

**Procurations** : Nicolas LEJEUNE donne procuration à Gilbert UM.

**Absente à l'ouverture de la séance** : Marie GAUTIER (arrivée à 20h45).

**Excusée** : Adrienne SAGE

**Secrétaires de séance** : Christophe GATTEPAILLE et Gilbert UM

**Date de convocation** : 12 novembre 2018

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal** : M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 15 octobre 2018. Celui-ci n'appelant pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

### **1/ NOUVELLE ÉCOLE PUBLIQUE : PASSATION D'UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS D'EUROS AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL**

Mme Marie GAUTIER, Conseillère Municipale, entre dans la salle du Conseil à 20h45. Elle participe donc à l'examen et au vote de cette délibération.

M. le Maire rappelle que la Commune a décidé d'engager le projet de construction d'un groupe scolaire comprenant 4 classes de maternelle et 6 classes élémentaires sur le site de la rue du Mortier Plat. L'agence GOA (Angers - 49), cabinet d'architectes, assure la maîtrise d'œuvre de l'opération.

A l'issue de la consultation d'entreprises, le coût des travaux est établi à 2 841 599,73 € H.T., soit un coût total d'opération de 3 527 269,70 € H.T. (études et provisions incluses).

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt pour les besoins de financement de l'opération.

Après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, M. le Maire propose de solliciter un prêt auprès du Crédit Mutuel.

La présente délibération a pour objet de valider la passation d'un emprunt de 2 000 000 € et de donner délégation à M. le Maire pour signer le contrat. Il précise qu'il ne sera pas forcément nécessaire d'utiliser l'intégralité des crédits, dans la mesure où la collectivité a prévu une provision dans le plan de financement. Ainsi, le montant des crédits utilisés au final pourrait être minoré de 10% au maximum.

**Après** avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide** de passer avec le Crédit Mutuel :
  - un prêt de 2 000 000 €
  - pour une durée de 19 ans
  - au taux fixe de 1,48 %
  - périodicité : mensuelle
  - frais de dossier : 1 700 €
- **Prend** l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **Prend** l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;
- **Confère** en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à M. le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

## **2/ FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2019 :**

### **A. Cimetière et columbarium**

Mme Karine KERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, propose d'augmenter de 2 % les tarifs des concessions du cimetière (caveaux, cavurnes et columbarium) et de laisser inchangés les tarifs d'acquisition du cimetière (caveaux, cavurnes et columbarium).

Lors de la réunion du lundi 29 octobre 2018, la Commission des Finances a émis un avis favorable sur ces propositions.

**Après avoir entendu l'exposé de Mme Karine HERVY,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide** de fixer les tarifs communaux du cimetière à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 tels que :
  - Acquisitions :
    - ✓ Caveau du cimetière :
      - 1) Caveau une place : 568,10 €
      - 2) Caveau deux places : 1 136,00 €

- ✓ Case de columbarium :
  - 1) Ancien columbarium : 652,00 €
  - 2) Nouveau columbarium : 667,00 €
- ✓ Caverne : 530 €
- Concession d'un caveau, d'une case de columbarium ou d'une caverne :
  - ✓ Concession de 15 ans : 79,00 €
  - ✓ Concession de 30 ans : 167,00 €

#### **B. Occupation du domaine public :**

Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, propose d'augmenter de 2 % les tarifs communaux pour l'occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Lors de la réunion du lundi 29 octobre 2018, la Commission des Finances a émis un avis favorable sur cette proposition

**Après avoir entendu l'exposé de Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide** de revaloriser de 2% les tarifs communaux pour l'occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;
- **Fixe** le tarif pour l'utilisation du domaine public, sur une longueur inférieure ou égale à 8 mètres, par les restaurants et cafés de la commune à 12,80 € par mois ;
- **Maintient** à 20,00 € le forfait annuel pour le marché des producteurs locaux ;
- **Fixe** les tarifs pour l'occupation du domaine public par les camions vente alimentaire, outillage-marchandise cirque et autres selon le tableau suivant :

	Fréquence	Tarif sans branchement Electrique	Tarif avec branchement Electricité
Camion vente alimentaire et autres	Par occupation	5,90 €	7,00 €
Camion outillage-marchandise, Cirques et autres	Occasionnelle	29,80 € / jour	

- **Maintien** le principe d'une caution de 1 000 € pour l'accueil des cirques ;
- **Rappelle** que toute implantation d'un cirque sur la commune devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la collectivité au minimum cinq jours à l'avance, notamment en vue de définir les conditions d'implantation de la structure.

#### **C. Restauration scolaire :**

Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, propose de procéder à une augmentation du prix des repas facturés aux familles de 2,00 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Lors de la réunion du 29 octobre 2018, la Commission des Finances a émis un avis favorable sur cette proposition.

La tarification prévue correspond au coût du repas, du service de restauration et des animations de la pause méridienne.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de revaloriser de **2,00 %** le prix du repas à la restauration scolaire, en y incluant le service et les animations de la pause méridienne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

- **Fixe** les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 comme suit :

Quotient familial	Tarif
<500	3,16 €
501 à 700	3,32 €
701 à 900	3,47 €
901 à 1100	3,62 €
1101 à 1300	3,77 €
1301 à 1500	3,93 €
1501 à 1700	4,08 €
>1700 et élèves extérieurs à la Commune	4,23 €

- **Maintient** le forfait minimum de facturation de 5,00 € par trimestre et par famille.

#### **D. Accueil périscolaire (APS) et accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) :**

Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, propose d'augmenter de 1,00% les tarifs de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La Commission des Finances, lors de la réunion du 29 octobre 2018, a émis un avis favorable sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de revaloriser de **1,00%** les tarifs de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

- **Fixe** comme suit les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

QF	Tarif 2019 (demi-heure)	
	CAF /MSA	Autres
< 550	0,87 €	1,24 €
< 700	1,09 €	1,43 €
< 850	1,20 €	1,59 €
< 1000	1,35 €	1,76 €
<1150	1,47 €	1,90 €
> 1150	1,59 €	2,05 €
et Extérieur commune si place disponible		

- **Fixe** comme suit les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Quotient Familial	CAF / MSA		Autres	
	$\frac{1}{2}$ journée	journée	$\frac{1}{2}$ journée	journée
< 550	4,62 €	8,04 €	6,45 €	11,69 €
< 700	5,32 €	9,47 €	7,22 €	13,16 €
< 850	5,80 €	10,41 €	7,57 €	13,91 €
< 1000	6,27 €	11,36 €	7,95 €	14,67 €
< 1150	6,74 €	12,29 €	8,45 €	15,67 €
> 1150	7,23 €	13,13 €	9,02 €	16,42 €
<b>et Extérieur commune si place disponible</b>				

- **Charge** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au gestionnaire des activités d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement sur la Commune.

#### **E. Salle polyvalente :**

M. le Maire rappelle que la salle polyvalente est en travaux. La réouverture au public est prévue pour le printemps 2019.

La Commission des Finances s'est réunie le 29 octobre 2018 et a travaillé à l'élaboration des nouveaux tarifs qui entreront en vigueur à la fin du chantier, lorsque que l'équipement sera de nouveau utilisé.

M. Joël BEAUGEARD, Adjoint aux Associations, et Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances, ont préparé de nouvelles grilles de tarification.

Ainsi, une grille de tarification de base est prévue pour les habitants de Sainte-Anne-sur-Brivet.

Une seconde grille, dont les montants sont majorés de 60% par rapport aux tarifs de base, est prévue pour les habitants et les associations hors communes.

Les associations de Sainte Anne sur Brivet (Loi 1901) utilisent la salle polyvalente à titre gratuit dans le cadre de leurs utilisations régulières telles que réunions, assemblées générales.

Il est accordé deux gratuités aux associations pour des activités non régulières à but lucratif : lotos, repas à but lucratif... Au-delà, la moitié du tarif "Habitants de la commune" est applicable.

Les locaux sont mis à disposition gracieusement pour les écoles de la commune dans le cadre de leurs activités pédagogiques.

Il est prévu d'instituer une caution pour tous les utilisateurs (individuels + associations) : 500€. De plus, une attestation d'assurance sera demandée obligatoirement.

Est considérée comme Association de Sainte Anne une association domiciliée à Sainte Anne et composée de 1/4 de Brivetains.

Le prix de la cuisine comprend : l'utilisation de l'armoire frigorifique, le lave-vaisselle, la gazinière, l'armoire de maintien au chaud ainsi que la vaisselle.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Karine HERVY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 tels que :

**HABITANTS DE LA COMMUNE :**

	1/2 Journée, Réunion, Vin d'honneur, Bal, Soirée	1 Journée	2 Journées
Salle D	60 €	100 €	190 €
1/3 Salle	60 €	100 €	190 €
2/3 Salle	110 €	210 €	360 €
3/3 Salle	150 €	290 €	480 €
Bar	60 €	100 €	160 €
Salle A + Bar	100 €	190 €	350 €
Cuisine	90 €		
Salles A, B, C, D + Cuisine	300 €	480 €	760 €
Salle complète (Salles A, B, C, D + Cuisine + Bar)	300 €	480 €	760 €

**HABITANTS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE**

<i>lundi 19 novembre 2018</i>	1/2 Journée, Réunion, Vin d'honneur, Bal, Soirée	1 Journée	2 Journées
Salle D	96 €	160 €	304 €
1/3 Salle	96 €	160 €	304 €
2/3 Salle	176 €	336 €	576 €
3/3 Salle	240 €	464 €	768 €
Bar	96 €	160 €	256 €
Salle A + Bar	160 €	304 €	560 €
Cuisine	144 €		
Salles A, B, C, D + Cuisine	480 €	768 €	1 216 €
Salle complète (Salles A, B, C, D + Cuisine + Bar)	480 €	768 €	1 216 €

- **Précise** que le prix de la cuisine comprend : l'utilisation de l'armoire frigorifique, le lave-vaisselle, la gazinière, l'armoire de maintien au chaud ainsi que la vaisselle ;
- **Indique** que les associations de Sainte-Anne-sur-Brivet, au sens de la loi 1901, peuvent utiliser la salle polyvalente à titre gratuit dans le cadre de leurs utilisations régulières telles que réunions, assemblées générales. ;
- **Accorde** deux gratuités aux associations de Sainte-Anne-sur-Brivet pour des activités non régulières à but lucratif : lotos, repas à but lucratif.
- **Instaure** une tarification correspondant à la moitié de la grille tarifaire de base au-delà de ces deux utilisations gratuites par les associations de Sainte-Anne-sur-Brivet ;
- **Met** les locaux à disposition gracieusement pour les écoles de la commune dans le cadre de leurs activités pédagogiques ;
- **Institue** une caution pour tous les utilisateurs (individuels + associations) : 500€.
- **Exige** une attestation d'assurance auprès de tout utilisateur de la salle polyvalente (individuels et associations) ;
- **Précise** qu'une association est considérée comme une association de Sainte-Anne-sur-Brivet dès lors qu'elle est domiciliée sur la commune et qu'elle est composée de 1/4 de Brivetains parmi ses membres ;
- **Précise** que les candidats ou listes de candidats pourront bénéficier de la gratuité de la location de la salle polyvalente pour les réunions organisées dans le cadre des campagnes électorales, dans la limite d'une réunion par candidat ou liste de candidats pour chaque tour de scrutin de chaque élection, et ce dans le respect, de l'égalité de traitement des candidats ou listes de candidats.

### 3/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UNE ASSOCIATION :

Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances, expose la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « Les Brivetains solidaires ». Cette association prévoit d'organiser une randonnée pédestre le 25 novembre prochain dans le cadre du Téléthon.

Après discussion en Commission des Finances lors de la réunion du lundi 29 octobre 2018, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350,00 € à l'association « Les Brivetains solidaires ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Les Brivetains solidaires » d'un montant de 350 €.

### 4/ OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2019

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Plusieurs commerces du parc commercial « Rive Sud », situé à La Hirtais, ont adressé à la collectivité des demandes d'ouverture pour certains dimanches au cours de l'année 2019.

M. Le Maire exprime son souhait de favoriser le développement du commerce sur la commune tout en veillant à respecter le principe du repos dominical. Dans ces conditions, il propose de fixer à trois le nombre d'autorisations d'ouverture des commerces le dimanche sur la commune au cours de l'année 2019, ce qui semble un compromis équilibré.

M. le Maire précise que les organisations professionnelles et syndicales vont être consultées avant validation de la liste des dimanches par arrêté du Maire, au plus tard le 31 décembre 2018.

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Émet** un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2019 à savoir trois ouvertures dominicales maximum aux dates suivantes :

- Dimanche 30 juin 2019
- Dimanche 15 décembre 2019
- Dimanche 22 décembre 2019

- **Charge** M. le Maire d'engager une consultation des organisations professionnelles et syndicales ;

- **Précise** que les dates seront définies par un arrêté du Maire ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **5/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX :**

Que ce soit l'organisation du temps de travail, les congés, les autorisations d'absence, le droit et l'accès à la formation, les règles d'hygiène et de sécurité ou la discipline intérieure, chaque structure met en place des modalités d'application complémentaires au cadre juridique statutaire en vigueur. Le règlement intérieur est une formalisation de l'ensemble des principales règles et dispositions opposables au personnel. Il garantit une connaissance partagée des règles de fonctionnement. Il constitue ainsi un outil facilitateur pour les encadrants dans le pilotage quotidien des services.

Ce document :

- Fixe les règles de fonctionnement interne à la collectivité,
- Rappelle les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles,
- Précise les principes généraux d'utilisation de l'espace et du matériel,
- Précise certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

M. le Maire précise que, jusqu'à présent, il n'existait pas de règlement intérieur au sein des services municipaux de Sainte-Anne-sur-Brivet. Il était donc nécessaire d'en élaborer un.

Mme Catherine CARRÉ, chargée de mission, a assuré le suivi de ce dossier en liaison avec M. Jean-Marc LE JÉLOUX, secrétaire général, et ce sous la direction du Maire.

Dans le cadre de la préparation de ce document, La collectivité a organisé une consultation du personnel au cours du mois de septembre. Chaque agent a été invité à prendre connaissance du projet de règlement intérieur et à faire part de ses observations.

Le Comité technique départemental a été saisi et a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de la séance du 5 novembre 2018.

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Valide** le règlement intérieur des services municipaux ;
- **Précise** que ce document entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.



## 6/ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE

Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 28 mars 2014, Monsieur le Maire a signé les marchés ci-après.

Objet	Entreprise	Ville (Département)	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Panneaux de signalétique du bourg	Leone Signalisation	Vertou (44)	2 564,24 €	3 077,09 €
Réverbère solaire	COVIMED	Lavernose Lacasse (31)	1 900,00 €	2 280,00 €
Colis de fin d'année	Esprit gourmet	Annecy (74)	1 971,07 €	2 120,20 €
Changement portes entrée Mairie	Atlantiques Ouvertures	Vigneux-de-Bretagne (44)	5 601,60 €	6 721,92 €

### INFORMATIONS DIVERSES

- 1- Salle polyvalente** : Le chantier se poursuit. La salle doit rouvrir au public au printemps 2019.
- 2- Projet de lotissement communal sur le site de la rue des peupliers - parcelle ZP 178** : Suit à la réception du diagnostic initial de pollution des sols, la collectivité poursuit son travail de réflexion. Le projet de lotissement aura sans doute une dimension plus réduite que celle prévue initialement.
- 3- Intercommunalité** : Le groupe de travail poursuit sa mission d'élaboration d'un pacte financier et fiscal au niveau du territoire de la Communauté de Communes, en collaboration avec le cabinet KPMG.
- 4- Enfance - jeunesse** : Une enquête va être adressée prochainement aux parents d'élèves des écoles de Sainte-Anne-sur-Brivet afin de recueillir leurs avis et leurs demandes sur le fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires de la Commune.
- 5- Population** : Le prochain recensement communal aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Le recrutement des cinq agents recenseurs est en cours. Toute personne intéressée par cette mission peut se renseigner auprès du secrétariat de la Mairie et adresser sa candidature.
- 6- Assurances** : La collectivité a procédé à la notification des marchés suite à la validation des nouveaux contrats lors de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2018.
- 7- Environnement** : La Commune sera représentée par M. Philippe BELLIOT (titulaire) et M. David GLOTIN (suppléant) au sein des commissions intercommunales relatives au cycle de l'eau.
- 8- Prévention des risques** : Le groupe de travail poursuit sa mission d'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Les services de l'Etat et le SDIS vont être consultés.
- 9- Voirie** : La Préfecture de Loire-Atlantique a attribué une subvention de 10 128,00 € au titre des amendes de police 2017 pour le financement des travaux de mise en sécurité de la rue des peupliers (plateau piétonnier).

#### 10- Manifestations, fêtes et cérémonies :

- Centenaire de l'Armistice 1918 : M. le Maire exprime sa satisfaction suite au succès populaire de la commémoration du 11 novembre. Il remercie l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation de cet évènement : élus municipaux, personnel communal, associations, écoles, bénévoles, population.
- Cérémonie des vœux de l'équipe municipale : elle aura lieu le samedi 19 janvier 2019 à 11h00.

11- Prochaine séance du Conseil Municipal : Lundi 17 décembre 2018 à 20h30 (date transmise à titre indicatif et susceptible de modification).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h30.

#### Le Maire

Philippe BELLLOT

Joël BEAUGEARD

Jacques BOURDIN

Claire COURRAUD

Sophie DE LIL

Michel FOSSIER

Christophe GATTEPAILLE

Marie GAUTIER

Sylvie GEFFRAY

David GLOTIN

Romane GRIÈRE

Jean-Claude HERMANT

Karine HERVY

Marie JOSSO

Hugues LEGENTILHOMME

Nicolas LEJEUNE

Adrienne SAGE

Gilbert UM